



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50  
F +41 22 919 41 60  
E [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)  
[www.ipu.org](http://www.ipu.org)

Chemin du Pommier 5  
Case postale 330  
1218 Le Grand-Saconnex  
Genève – Suisse

## Webinaire sur la participation des parlements au processus de présentation de rapports par les États au Comité CEDEF

*Webinaire de l'UIP à l'intention des parlements des États ayant fait récemment l'objet d'un examen ou dont l'examen est prévu par le Comité CEDEF en 2025 ou lors de sessions ultérieures*

**Lundi 26 mai 2025 sur Zoom  
9 h 30-11 h 00 et 15 h 00-16 h 30 (HAEC)**

### **Note d'orientation et programme provisoire**

#### **Note d'orientation**

Garantir l'égalité des sexes et le respect plein et entier des droits des femmes représente un engagement primordial de la communauté internationale. Il est jugé essentiel pour le renforcement des démocraties, ainsi que pour la réalisation du développement durable et de la paix.

La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) donne des indications précieuses sur la réalisation de l'égalité des sexes dans tous les domaines, aussi bien au sein de la famille et dans l'éducation que dans la vie économique et politique.

Tous les États parties ont l'obligation de présenter au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF), à intervalles réguliers, un rapport sur la mise en œuvre de la Convention. Il s'agit pour les pays d'une occasion décisive de faire le point sur les avancées réalisées et les priorités devant être examinées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

L'UIP et le Comité CEDEF ont établi une coopération de longue date visant à promouvoir la mise en œuvre de la Convention grâce à l'action parlementaire dans le monde entier. Il s'agit notamment de promouvoir l'engagement parlementaire dans la procédure de présentation des rapports par les États parties devant le Comité. Cet engagement est un élément clé de la réussite des réformes juridiques nécessaires, de l'allocation des ressources et de l'évolution des mentalités – éléments indispensables à la réalisation des droits des femmes.

**L'UIP organise régulièrement des webinaires visant à soutenir les membres et le personnel des parlements dans leurs efforts en faveur de la mise en œuvre de la CEDEF. Le prochain webinaire, qui aura lieu le lundi 26 mai 2025, est ouvert aux parlements des pays dont l'examen est provisoirement prévu par le Comité CEDEF en juin-juillet et octobre 2025 ou lors de sessions ultérieures, ainsi qu'à ceux qui ont récemment participé à l'examen de leur pays par le Comité CEDEF.**

Dans le prolongement du premier cycle de webinaires organisés entre 2022 et 2023 et de la deuxième édition du guide à l'usage des parlementaires sur la CEDEF, le webinaire de mai 2025 vise à fournir un soutien ciblé et des conseils pratiques aux parlements en vue de renforcer leur

contribution au processus d'examen de la CEDEF. Il aspire également à aider les parlements à mettre en œuvre la recommandation générale n° 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision en intégrant ses orientations dans les cadres législatifs et les mécanismes de contrôle nationaux, conformément au plan d'action défini dans le document final adopté à l'occasion de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue au Mexique en mars 2025.

## Objectifs et résultats escomptés

### Objectifs

Ce webinaire vise à accompagner les parlements dans le processus de présentation de rapports et à les soutenir dans leur action en faveur d'une meilleure mise en œuvre de la CEDEF. Il permettra de communiquer des informations concernant la Convention et le processus de présentation de rapports, de faciliter les échanges entre pairs parmi les parlementaires, ainsi que leurs interactions avec les membres du Comité CEDEF, et de définir tout soutien ciblé éventuel requis de la part de l'UIP.

### Résultats escomptés

- Les participants, hommes et femmes, comprendront le processus de présentation de rapports au Comité CEDEF et auront connaissance du rapport de leur État et des résultats attendus de l'examen de leur pays.
- Les parlementaires, hommes et femmes, prendront part à la présentation des rapports au Comité CEDEF et contribueront à la mise en œuvre de la CEDEF par le biais de leurs travaux.
- Les parlements se mobiliseront pour la mise en œuvre de la recommandation générale n° 40 du Comité CEDEF.

### Participants

Les parlements suivants sont invités au webinaire :

- Les parlements **des pays dont l'examen est prévu par le Comité CEDEF en juin-juillet et octobre 2025**<sup>1</sup> comme indiqué ci-après :
  - **91<sup>e</sup> session du Comité CEDEF, juin-juillet 2025**  
*Afghanistan, Botswana, Fidji, Îles Salomon, Irlande, Mexique, Saint-Marin, Tchad, Thaïlande, Tuvalu*
  - **92<sup>e</sup> session du Comité CEDEF, octobre 2025**  
*Cabo Verde, El Salvador, Iraq, Lesotho, Lituanie, Pays-Bas, Tchéquie, Viet Nam*
- Les parlements des **pays dont l'examen par le Comité CEDEF n'est pas encore programmé**, à savoir :  
  
Angola, Argentine, Australie, Chypre, Éthiopie, Guinée-Bissau, Îles Cook, Kazakhstan, Kenya, Monaco, Paraguay, République arabe syrienne, République de Moldova, Roumanie, Togo

---

<sup>1</sup> Situation au 17 avril 2025. La liste est susceptible d'évoluer. Voir aussi les sessions CEDEF.

- Les parlements qui ont **récemment participé à l'examen de leur pays par le Comité CEDEF**, à savoir :

Arabie saoudite, Bénin, Chili, Cuba, Djibouti, Italie, Luxembourg, Monténégro, Nouvelle-Zélande, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République de Corée, Turkménistan

**Les membres et le personnel d'autres parlements sont invités à participer en tant qu'observateurs.**

Les parlementaires et membres du personnel parlementaire des pays concernés intéressés peuvent s'inscrire. Ceux dont les travaux et les responsabilités au sein du parlement sont liés à la CEDEF sont vivement encouragés à participer. Il peut s'agir de présidents, membres et secrétaires de commissions parlementaires sur l'égalité des sexes ou sur les droits humains, de présidents, membres et secrétaires de groupes sur l'égalité des sexes ou de groupes de femmes parlementaires, et d'interlocuteurs chargés du genre. **Les parlementaires hommes et femmes sont encouragés à participer.**

### **Date et format**

Afin de tenir compte des différents fuseaux horaires des participants, le webinaire prendra la forme de **deux séances identiques d'une durée d'une heure et demie, le lundi 26 mai 2025**, comme suit :

**Lundi 26 mai 2025 – 9 h 30-11 h 00 (HAEC) (ARA/ANG/FRA)**

**Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Bénin, Djibouti, Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Iraq, Kazakhstan, Luxembourg, Monaco, Nouvelle-Zélande, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, Tchad, Thaïlande, Togo, Turkménistan, Tuvalu, Viet Nam**

Le **formulaire d'inscription à cette séance** est disponible en [anglais](#) et en [français](#).

**Lundi 26 mai 2025 – 15 h 00-16 h 30 (HAEC) (ANG/ESP)**

**Angola, Argentine, Botswana, Cabo Verde, Chili, Chypre, Cuba, El Salvador, Éthiopie, Guinée-Bissau, Irlande, Italie, Kenya, Lesotho, Lituanie, Mexique, Monténégro, Pays-Bas, Paraguay, République de Moldova, Roumanie, Tchéquie, Saint-Marin**

Le **formulaire d'inscription à cette séance** est disponible sur [cette page](#).

### **Suivi**

L'UIP préparera et diffusera un rapport du webinaire. Elle transmettra également aux parlements concernés les observations finales dès qu'elles seront adoptées par le Comité CEDEF. De plus, un soutien ciblé pourra également être apporté s'agissant de la réalisation d'activités visant à assurer la mise en œuvre de la CEDEF grâce au travail parlementaire, notamment sous la forme d'activités de renforcement des capacités ou de conseils en matière de réforme ou de rédaction juridiques.

## Programme provisoire

### **Ouverture (10 min)**

#### **Partie 1 : La CEDEF, le Comité CEDEF et le rôle des parlements (30 min)**

Cette partie donnera aux participants un aperçu des droits consacrés dans la Convention et du mandat du Comité CEDEF. Une vue d'ensemble des obligations des États en matière de présentation des rapports et de la procédure d'examen correspondante sera également présentée.

Elle sera également axée sur le rôle des parlements dans la ratification de la CEDEF et de son protocole facultatif, le retrait des réserves et la mise en œuvre de la Convention.

Cette partie comprendra une présentation du Guide à l'usage des parlementaires sur la CEDEF et de la recommandation générale n° 40 de la CEDEF sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision.

*Présentations suivies d'une séance de questions-réponses.*

#### **Partie 2 : Engagement parlementaire en matière de mise en œuvre de la CEDEF, de présentation des rapports et de suivi (40 minutes)**

Les participants prendront connaissance des bonnes pratiques pour faire avancer la CEDEF par le biais du travail parlementaire, y compris en collaborant avec le Comité CEDEF.

On insistera tout particulièrement sur le partage des expériences quant au rôle des parlements dans : le processus de présentation de rapports au Comité CEDEF ; la mise en œuvre, à l'échelle nationale, de la Convention, y compris à travers le suivi des observations et recommandations du Comité CEDEF, telle que la recommandation générale no 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de décision.

*Présentations suivies de **contributions des participants** sur les points suivants :*

- Comment la CEDEF s'intègre-t-elle dans **les travaux de votre parlement** ?
- Plus précisément, dans quelle mesure votre parlement participe-t-il à la **présentation des rapports au Comité CEDEF** ? Quelles sont les difficultés à cet égard et comment améliorer l'engagement parlementaire ?
- Comment votre parlement **met-il en œuvre la CEDEF** ? Quelles sont les priorités en matière d'élimination de la discrimination à l'égard des femmes ?
- Comment l'**UIP peut-elle aider** votre parlement s'agissant de l'engagement en faveur de la CEDEF et de sa mise en œuvre, en particulier en lien avec la **recommandation générale n° 40** ?

### **Synthèse (10 min)**